

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/69**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 15

Votants : 18

**ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE INONDATION  
AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU MARALPIN**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, membre titulaire du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CCPP,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa 5<sup>ème</sup> partie notamment son article L.5721-2 alinéa 5 précisant que le président du syndicat mixte est élu par le comité syndical ou, si les statuts le prévoient, par le bureau qu'il a constitué ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical élit parmi ses membres ayant voix délibérative un bureau composé de 14 membres dont le Président et au maximum sept vice-présidents ;

Vu la candidature de Monsieur Charles Ange GINESY déposée pour l'élection du Président ;

Vu le résultat de l'élection à main levée à laquelle il a été procédé ;

- nombre de voix : 18
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Charles Ange GINESY : 18 voix.

A élu en qualité de Président du Comité syndical : M. Charles Ange GINESY



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/70**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 16

Votants : 19

**ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT ET DES 6 VICE-PRESIDENTS DU  
SYNDICAT MIXTE INONDATION AMENAGEMENT ET GESTION DE  
L'EAU**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CCPP,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, membre titulaire du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa 5<sup>ème</sup> partie notamment son article L.5721-2 ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical élit parmi ses membres ayant voix délibérative un bureau composé de 14 membres dont le Président et au maximum sept vice-présidents ;

Vu les résultats des élections à main levée auxquelles il a été procédé ;

Élection du 1<sup>er</sup> vice-président :

- nombre de voix :19

-suffrages exprimés :19

- majorité absolue :11

A obtenu : M. Hervé PAUL : 19 voix

A élu au poste de :

- 1<sup>er</sup> vice-président : M. Hervé PAUL

Élection du 2<sup>ème</sup> poste de vice-président :

- nombre de voix :19

-suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 11

A obtenu : M Jean LEONETTI : 19 voix

A élu au poste de :

- 2<sup>ème</sup> poste de vice-président : M. Jean LEONETTI

Élection du 3<sup>ème</sup> poste de vice-président :

- nombre de voix : 19

-suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 11

A obtenu : M. Jérôme VIAUD : 19 voix

A élu au poste de :

- 3<sup>ème</sup> poste de vice-président : M. Jérôme VIAUD

**AR Prefecture**

006-200071397-20210923-2021\_70-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Election du 4<sup>ème</sup> poste de vice-président :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. David LISNARD : 19 voix

A élu au poste de :

- 4<sup>ème</sup> poste de vice-président : M. David LISNARD

Election du 5<sup>ème</sup> poste de vice-président :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. David KONOPNICKI : 19 voix

A élu au poste de :

- 5<sup>ème</sup> poste de vice-président : M. David KONOPNICKI

Election du 6<sup>ème</sup> poste de vice-président :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. Louis NEGRE : 16 voix

A élu au poste de

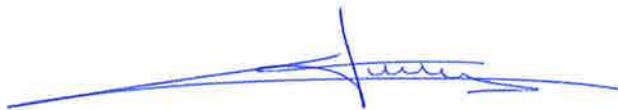
- 6<sup>ème</sup> poste de vice-président : Louis NEGRE

Election du 7<sup>ème</sup> poste de vice-président :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. René UGO : 19 voix

A élu au poste de :

- 7<sup>ème</sup> poste de vice-président : M. René UGO



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/71**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 16

Votants : 19

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
INONDATION AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, vice-président du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa 5<sup>ème</sup> partie notamment son article L.5721-2 ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical élit parmi ses membres ayant voix délibérative un bureau composé de 14 membres dont le Président et au maximum 7 vice-présidents ;

Vu les résultats des élections à main levée auxquelles il a été procédé ;

Élection du 9<sup>ème</sup> membre du bureau :

- nombre de voix : 19

-suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 11

A obtenu : M. Sébastien OLHARAN : 19voix

A élu au poste de :

- 9<sup>ème</sup> membre du bureau : M. Sébastien OLHARAN

Élection du 10<sup>ème</sup> membre du bureau :

- nombre de voix : 19

-suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 11

A obtenu : M. Jean-Pierre DERMIT : 19 voix

A élu au poste de :

- 10<sup>ème</sup> membre du bureau : M. Jean-Pierre DERMIT

Élection du 11<sup>ème</sup> membre du bureau :

- nombre de voix : 19

-suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 11

A obtenu : M. Cyril PIAZZA : 19 voix

A élu au poste de :

- 11<sup>ème</sup> membre du bureau : M. Cyril PIAZZA

**AR Prefecture**

006-200071397-20210923-2021\_71-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Élection du 12<sup>ème</sup> membre du bureau :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. Roger CIAIS : 19 voix

A élu au poste de :

- 12<sup>ème</sup> membre du bureau : M. Roger CIAIS

Élection du 13<sup>ème</sup> membre du bureau :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. Jean MAZZOLI : 19 voix

A élu au poste de :

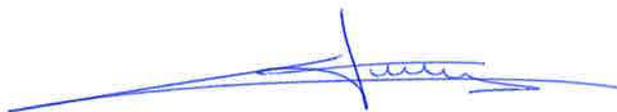
- 13<sup>ème</sup> membre du bureau : M. Jean MAZZOLI

Élection du 14<sup>ème</sup> membre du bureau :

- nombre de voix : 19
  - suffrages exprimés : 19
  - majorité absolue : 11
- A obtenu : M. Jean CAYRON : 19 voix

A élu au poste de :

- 14<sup>ème</sup> membre du bureau : M. Jean CAYRON



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021 / 72

Séance du 23 septembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 16

Votants : 19

DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, vice-président du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur Jean-LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ABSENTS EXCUSES :

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'article 9 des statuts du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le comité syndical peut renvoyer au Bureau le règlement de certaines affaires par une délégation dont il fixe les limites ;

Vu l'article 11 des statuts du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le Président du comité syndical peut recevoir délégation d'attribution du comité dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au Bureau ;

Après en avoir délibéré,

Décide de donner délégation au Président du syndicat mixte pour :

- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- L'exercice d'actions en justice au nom du syndicat ou la défense du syndicat dans les intentions intentées contre lui ;
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMIAGE,

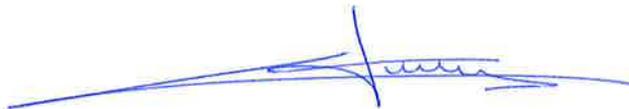
**AR Prefecture**

006-200071397-20210923-2021\_72-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

- ~~La réalisation de lignes de trésorerie~~ sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical fixé à 1 360 000 € (3 mois de fonctionnement du SMIAGE),
- La conclusion de mises à disposition temporaires de parcelles ou terrains d'usagers au SMIAGE pour la réalisation de travaux ou étude.
- Il est également proposé que le Président soit autorisé à subdéléguer à un ou plusieurs vice – présidents la signature des décisions prises en application des précédentes délégations.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat Mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/73**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 16

Votants : 19

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU  
SYNDICAT MIXTE INONDATION AMENAGEMENT ET GESTION DE  
L'EAU**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, vice-président du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPPF,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF

**AR Prefecture**

006-200071397-20210923-2021\_73-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Le comité syndical,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres des marchés publics est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que si une seule liste a été déposée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant ;

Vu le rapport de son Président proposant de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée après appel de candidatures ;

Décide à l'unanimité :

1) De désigner :

- En qualité de titulaires :
  - Monsieur Hervé PAUL,
  - Monsieur Sébastien OHLARAN,
  - Madame Michèle PAGANIN,
  - Monsieur Roger CIAIS,
  - Madame Danielle HEBERT.
  
- En qualité de suppléants :
  - Madame Florence SIMON,
  - Monsieur Cyril PIAZZA,
  - Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP,
  - Monsieur Marc BELVISI,
  - Madame Jean MAZZOLI.

**AR Prefecture**

006-200071397-20210923-2021\_73-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

2) De prendre acte que :

- Monsieur David KONOPNICKI a été désigné en qualité de représentant du Président du Syndicat mixte, membre de droit.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/74**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 16

Votants : 19

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMIAGE AU SEIN  
DES DIFFERENTES INSTANCES ET COMMISSIONS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, vice-président du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu la délibération n°2020/53 du comité syndical en date du 10 septembre 2020 portant désignation des représentants du SMIAGE au sein des différentes instances et commissions ;

Considérant le renouvellement des membres du Département des Alpes-Maritimes au sein du SMIAGE suite aux élections cantonales ;

Considérant le renouvellement des instances du SMIAGE ;

Vu le rapport du Président proposant de désigner de nouveaux représentants du SMIAGE au sein des différentes instances ou commissions dont il est membre :

- Un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du SICTIAM,
- Deux représentants titulaires au sein de l'Association Nationale des Etablissements de Bassin,
- Un élu et un agent technique référents « zéro déchet plastique »,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Paillons,
- Un représentant du SMIAGE au sein du comité de pilotage du PAPI Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
- Trois membres représentant le SMIAGE et deux membres extérieurs au sein du conseil d'administration de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de désigner :

- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, représentante titulaire et Madame Céline DUQUESNE, représentante suppléant pour siéger au sein du SICTIAM ;
- Monsieur Hervé PAUL et Monsieur David KONOPNICKI, représentants titulaires au sein de l'Association Nationale des Etablissements de Bassin (ex AFEPTB) ;
- Monsieur David KONOPNICKI et Madame Perrine BARREDA, respectivement élu et agent technique référents « zéro déchet plastique » ;

- Madame Céline DUQUESNE et Monsieur Hervé PAUL, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Paillons ;
- Monsieur David KONOPNICKI, représentant le Syndicat au sein du comité de pilotage du PAPI Cté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
- Monsieur Jean-Pierre DERMIT, conseiller communautaire de la Cté d'Agglomération Sophia - Antipolis, Monsieur Roger CIAIS, Vice-Président de la Cté de Communes Alpes d'Azur, Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, en tant que membres du conseil d'administration de la Régie des Eaux Azur Mercantour, représentant le SMIAGE, Monsieur Jean-Paul DAVID, Maire de la commune de Guillaumes et Monsieur Marc BELVISI, Maire de la Commune de Pierrefeu, en tant que membres du conseil d'administration de la REAAM représentant les membres extérieurs.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/102**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 15

Votants : 18

**CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,  
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, vice-président du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau ;

Vu les nouveaux statuts du Syndicat adoptés par délibération en date du 7 décembre 2017 ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant l'avancement de grade de Madame Lise BERTOLINO au grade de technicien suite à la réussite au concours ;

Considérant, la fin de la mise à disposition d'un agent contractuel ingénieur de la Communauté de Communes Alpes d'Azur au 5 février 2022 et le souhait du Syndicat de pérenniser les missions de chargé de mission Gestion Intégrée des Risques Naturels au sein du pôle territorial de la Direction Ingénierie et Travaux, il est proposé de créer un poste d'ingénieur. En cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat pourra alors être conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum et pourra être prolongé, pour la même durée, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme du contrat ;

Considérant qu'afin de renforcer le pôle des ouvrages hydrauliques, il est proposé de créer un poste d'ingénieur en charge de la sûreté des ouvrages et aménagements hydrauliques. En cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat pourra alors être conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum et pourra être prolongé, pour la même durée, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme du contrat.

Ainsi, le tableau des emplois se modifie comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	POSTE VACANT
<b><i>Filière administrative</i></b>			
Attaché	A	3	0
Rédacteur principal 2° classe	B	1	0
Rédacteur	B	4	0
Adjoint administratif principal 1°classe	C	1	2
Adjoint administratif principal 2°classe	C	3	1
Adjoint administratif	C	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>3</b>

**AR Prefecture**

006-200071397-20210923-2021\_102-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

**Filière technique**

Ingénieur en chef hors classe	A	1	0
Ingénieur principal	A	11	0
Ingénieur	A	24	0
Technicien principal 1° classe	B	2	0
Technicien principal 2° classe	B	5	2
Technicien	B	7	0
Agent de maîtrise principal	C	3	0
Agent de maîtrise	C	0	1
Adjoint technique principal de 2° classe	C	3	1
Adjoint technique	C	9	0
<b>TOTAL</b>		<b>65</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL TOUTES FILIERES</b>		<b>77</b>	<b>7</b>

Vu le rapport du Président proposant aux membres du comité syndical de l'autoriser à créer trois postes ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De créer deux postes de catégorie A relevant de la filière technique, du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade attendu ingénieur ;
- De créer un poste de catégorie B relevant de la filière technique, du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, grade attendu technicien ;
- De modifier le tableau des emplois ;
- De prendre acte que les crédits seront pris sur les disponibilités du chapitre 012 du budget du Syndicat.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**

**DELIBERATION N° 2021/103**

**Séance du 23 septembre 2021**

**Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 15

Votants : 18

**APPROBATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRECTION INGENIERIE ET TRAVAUX ET ADOPTION DE SON ORGANIGRAMME**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,  
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes  
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,  
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,  
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,  
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPF,  
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,  
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Hervé PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,  
Madame KHALDI-BOUOUGHROUM, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Stéphane GRAC, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Jean-LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,  
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA.  
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,  
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,  
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,  
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,  
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,  
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,  
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,  
Monsieur Louis NEGRE, vice-président du SMIAGE, 1er vice-président de la MNCA,  
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,  
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Le comité syndical,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août 2021 et du 11 septembre 2021) permettant notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 août 2021 ;

Considérant la volonté de la collectivité de restructurer sa Direction Ingénierie et Travaux afin de garantir davantage de cohérence et d'efficacité, notamment lors d'évènements climatiques majeurs qui engendrent des missions nouvelles ;

Vu le rapport du Président proposant aux membres du comité syndical d'approuver la nouvelle organisation de la Direction Ingénierie et Travaux ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver la nouvelle organisation de la Direction Ingénierie et Travaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- D'adopter le nouvel organigramme de la Direction Ingénierie et Travaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, dont le projet est joint en annexe.



**Charles Ange GINESY**  
Le Président du Syndicat mixte